

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur, . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 37 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal, 75 —

RÉSERVES SONT FAITES:  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

En Espagne, le sentiment de la générosité et de la clémence l'emporte. On regarde comme certain qu'à l'ouverture des Cortès le gouvernement présentera un projet de loi accordant une amnistie générale pour délits politiques. C'est le dernier coup porté à l'insurrection carliste, qui, du reste, semble anéantie à cette heure. Espérons que cet acte de clémence fera sortir enfin don Carlos de son impénétrable retraite.

On lit dans la *Correspondencia* du 23 :

« On peut regarder l'échauffourée carliste comme terminée. Aujourd'hui, il n'est pas arrivé, au ministère de l'intérieur, une seule dépêche télégraphique signalant l'apparition d'une bande quelconque. »

Le cabecilla Polo et les autres prisonniers carlistes, détenus à Ciudad-Real, viennent de publier le manifeste suivant :

« Le général carliste Juan de Dios Polo et les prisonniers politiques de Ciudad-Real remercient infiniment les volontaires de la liberté et les autorités de la ville de Damiel et le parti républicain de la province, ainsi que les corporations qui veulent bien s'intéresser au sort dudit général et de ses compagnons; les premiers à cause de leur noble et généreuse conduite lors de sa capture et détention, et aussi de leur désintéressement, refusant toute récompense et ne voulant accepter à ce titre que l'amnistie, et toutes les autres à raison de leurs efficaces démarches pour obtenir l'objet dont

les volontaires ont pris l'initiative. Gloire éternelle à ceux qui savent ainsi triompher de leurs ennemis politiques en triomphant d'eux, non pas par les armes de la guerre, mais par celles de la générosité.

« Plaise au ciel que nous puissions payer le tribut d'éloges aussi mérités aux actes intervenus dans les présentes circonstances ayant rapport peut-être par aberration de la passion politique avec les droits de l'humanité.

« Prison de Ciudad-Real, le 23 août 1869. »  
(Suivent les signatures.)

Garibaldi se propose-t-il de quitter l'île de Caprera pour effectuer un voyage sur le continent? Le *Movimento* l'avait annoncé; le télégraphe de Florence s'était hâté de démentir la nouvelle. Voici que deux autres journaux de Gènes, le *Dovere* et le *Popolo italiano*, confirment les informations du *Movimento* et assurent que très-prochainement l'ancien chef des volontaires arrivera dans cette ville. Nous touchons du reste à l'époque où Garibaldi éprouve le besoin de se promener. Nous n'y voyons aucun inconvénient, pourvu qu'il évite les abords dangereux d'Aspromonte ou de Mentana.

Le gouvernement a tranché la question qui s'agitait depuis quelques jours autour du nom de M. Ledru-Rollin. Il considère que le complice présumé de Tibaldi ne saurait être assimilé aux condamnés politiques, ni, par conséquent, compris dans le bénéfice de l'amnistie.

En prenant cette décision, le gouvernement est dans son droit, et nous sommes de ceux qui pensent qu'il a la loi pour lui.

Mais nous sommes aussi de ceux qui croient, qu'après avoir usé de son droit et affirmé la loi, le gouvernement ferait acte de bonne politique en coupant court à l'incident par un acte de clémence.

La note du *Journal officiel*, que nous avons reproduite, constate que des grâces individuelles ont été accordées en 1860, dans des cas analogues. Pourquoi ne pas faire de même ici?

M. Ledru-Rollin poursuivi reste un prétexte à controverses et à déclamations; M. Ledru-Rollin gracié redevient, aux yeux de la France, le fugitif du 13 juin 1849.

Pourquoi ne pas le laisser rentrer en paix et retomber dans l'oubli?

On trouve dans l'*Union de l'Ouest*, d'Angers, un *Appel à la presse libérale des départements*, signé par les directeurs ou rédacteurs en chef de vingt-cinq feuilles départementales, qui recommandent d'un commun accord les réformes suivantes, comme étant d'une application facile et immédiate :

« 1° Pour assurer la liberté individuelle et la liberté des familles, une modification radicale de l'article 75 et la liberté de l'enseignement à tous les degrés sont indispensables ;

« 2° La commune doit rentrer en possession de la faculté d'élire son maire par l'organe de son conseil municipal; de choisir librement ses instituteurs, de disposer de sa police intérieure; ce dernier point implique pour les communes rurales le droit de nommer le garde champêtre qu'elles paient ;

« 3° Il est urgent de restituer aux conseils généraux le droit d'élire leurs bureaux et de faire leur règlement intérieur. Il convient que

les vœux de ces conseils, au lieu d'aboutir au ministre, qui en tient le compte qui lui plaît, arrivent au Corps-Législatif. »

Les vingt-cinq rédacteurs signataires sont : MM. Emile Maury, de l'*Auvergne*; Louis d'Estampes, du *Breton*; Perriquet, de la *Constitution*; Léopold Giraud, du *Courrier de Rouen*; Garnier, de la *Décentralisation*; Hattu, de l'*Emancipation*; Wagner, de l'*Espérance*; Gandy, de la *France centrale*; de Batz Trenquelléon, de la *Gazette du Languedoc*; Roux, de la *Gazette du Midi*; Noël, de l'*Impartial de l'Ain*; Godon, de l'*Impartial du Loiret*; Allec, de l'*Indépendant de la Drôme*; Le Tessier, de l'*Indépendant de l'Ouest*; Guigne de Champvau, du *Journal de Mâcon*; Villeneuve, du *Journal de Rennes*; Félix Fraiche, de la *Liberté électorale*; Le Nordez, de la *Loire*; Ducoin, du *Mémorial de l'Allier*; Waille, de l'*Océan*; Sabatier-Libaros, du *Progrès libéral*; Sanda, du *Progrès de Saône-et-Loire*; Arthur de Cumont, de l'*Union de l'Ouest*; Charles Dupuy, de l'*Union nationale*; Vaillant, du *Vœu national*.

## VŒUX DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Treize membres ont proposé le vœu suivant :

Que les circonscriptions électorales soient fixées par une loi et ne puissent être modifiées que par une loi.

Ont signé : MM. Comte de Civrac. — Léon Mayaud. — Vicomte de la Bouillerie. — Baccaille. — Comte de Caqueray. — Comte de Colbert. — Paul Mayaud. — Grignon. — Genevraye. — Vicomte d'Armaillé. — Vicomte de Pontgibaud. — Boutrais. — Lechat.

Ce vœu a été adopté.

## FROUILLETON.

18

## L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

## PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Pendant ce temps, M. Mathieu expliquait au père Cazeaux pourquoi Mlle de Flavigny était venue se réfugier à la ferme de la Benardière, et Bénédicte faisait rentrer à l'étable son grand troupeau de moutons.

Quand elle fut dans la salle basse, Blanche promena son regard autour d'elle. Elle était au milieu d'une vaste pièce, meublée d'un gigantesque bahut en chêne noirci, d'un vaissellier couvert d'assiettes en argile à fleurettes bleues, d'une huche à la farine, d'une certaine quantité d'ustensiles de ménage rustique, dont la propreté attirait aux yeux comme un rayonnement et attestait mille soins assidus. Une longue table entre deux bancs occupait le centre de la salle; au-dessus pendait horizontalement une planche qui portait d'énormes miches

de pain bis, des quartiers de porc salé, des bottes de légumes, des sacs de grains pour ensemençer. Un fusil était accroché au manteau de l'âtre. Quelques escabeaux et un fauteuil grossièrement sculpté complétaient l'ameublement. Des poutres saillantes traversaient le plafond. La terre, battue comme le sol d'une aire, tenait lieu de plancher. C'était là, en un mot, une de ces grandes pièces comme il s'en trouve dans toutes les fermes importantes, où l'on emploie beaucoup de bras pour le labour et la moisson.

La mère Cazeaux poussa le fauteuil devant la cheminée et y fit asseoir Mlle de Flavigny. Celle-ci se pencha curieusement vers la marmite d'où s'échappait une fumée légère ayant un énergique et savoureux parfum.

— Dieu! la bonne odeur de soupe aux choux! s'écria-t-elle avec un enthousiasme comique. Cela donnerait de l'appétit à un moribond.

— Est-ce que mademoiselle aurait envie d'y goûter? demanda la fermière surprise et flattée sensiblement.

— Pourquoi pas, madame Cazeaux?

— Mademoiselle veut rire, sans doute? cela est le régal des humbles gens, mais non du grand monde habitué à des mets délicats et choisis.

— Erreur, bonne mère! Et la preuve, c'est que je vous prie de me tremper une soupe. Je la mangerai de bon cœur, je vous en réponds; il me semble que j'ai une

faim d'ogresse. Les émotions m'ont creusé l'estomac.

— Ah! quel plaisir vous me faites, mademoiselle! balbutia l'excellente femme un peu suffoquée par l'étonnement et la joie.

Elle courut au vaissellier, mais deux personnes l'y avaient déjà précédée, c'étaient Muguette et Coquelicot. Tandis que Blanche prenait place devant le feu, ils s'étaient tenus cois vers l'entrée de la salle. Lorsqu'ils eurent entendu Mlle de Flavigny exprimer son désir, ils s'élançèrent spontanément pour aider au service. Ils se hâtèrent de poser une serviette bien blanche, une belle assiette fleurée, une jolie cuiller d'étain, un verre de cristal étincelant, à l'endroit de la table le plus rapproché de la noble demoiselle; puis ils enlevèrent le banc qui pouvait la gêner. La mère Cazeaux, elle, lança un regard de satisfaction aux deux enfants, et se mit à tailler du pain dans une petite soupière que n'eût pas dédaignée le robuste appétit d'un laboureur.

Blanche n'avait remarqué Coquelicot et Muguette que lorsqu'ils s'étaient occupés à dresser le couvert.

— Merci, mes amis, dit-elle avec sa grâce souriante. Voilà des jeunes gens bien aimables et bien hospitaliers!

— Ma fille et mon neveu, répondit la fermière, qui commençait à verser un onctueux bouillon sur le pain coupé.

Coquelicot jeta son pied en arrière pour saluer avec considération; il rougit tout naturellement comme une écrevisse dans un bain d'eau bouillante. Muguette fit une gentille révérence et inclina son front jusqu'aux lèvres de Mlle de Flavigny, qui voulait l'embrasser.

— Je vous félicite, madame Cazeaux, dit Blanche. Vous avez là une famille qui vous fait honneur.

— Oh! oui, répondit naïvement la fermière. Mais l'enfant dont nous sommes quasiment orgueilleux, le père Cazeaux et moi, ce n'est ni elle ni lui, ni Muguette ni Coquelicot. C'est un autre comme il n'y en a pas beaucoup, allez, parmi les gars de notre pays.

— Serait-ce le père Bénédicte?

— Justement!

— Ah! je le connais bien! dit Blanche avec une soudaine animation. Depuis trois jours j'ai appris à le connaître, et je le tiens pour le plus brave, le plus instruit, le plus modeste et le meilleur des jeunes gens de sa condition! Si la destinée est équitable, elle fera de lui un homme distingué.

La mère Cazeaux venait de poser sur la table la soupière toute fumante. Elle se retourna aussitôt vers Mlle de Flavigny. Elle était pâle d'émotion, ses yeux roulaient des pleurs, sa poitrine se soulevait précipitamment.

— Jésus Dieu! s'écria-t-elle, comme vous lui rendez

Le vœu suivant portait les mêmes signatures :

Que les maires et adjoints ne puissent être pris en dehors des conseils municipaux des communes.

Ce vœu a été adopté.

Neuf membres ont proposé ce troisième vœu :

Que les noms des opinants et des votants soient inscrits aux procès-verbaux des séances des conseils généraux.

Ont signé : MM. le comte de Civrac. — comte de Colbert. — Vicomte de Pontgibaud. — Vicomte d'Armaillé. — Comte de Caqueray. — Boutrais. — Léon Mayaud. — Gennevraye. — Lechat.

Ce vœu a été adopté.

Neuf membres ont également proposé ce quatrième vœu :

Que le droit soit reconnu aux communes de nommer leurs maires.

Que, si l'application complète du principe est jugée susceptible d'entraîner des inconvénients, ce droit soit rendu tout au moins aux communes rurales qui, sous l'empire du décret du 3 juin 1848 en ont été investies depuis le mois d'août 1848 jusqu'au mois d'août 1852.

Ont signé : MM. le comte de Civrac. — Paul Mayaud. — Gennevraye. — Comte de Colbert. — Léon Mayaud. — Vicomte de Pontgibaud. — Lechat. — Vicomte d'Armaillé. — Bucaille. — Ce vœu a été rejeté.

Dix membres ont présenté le cinquième vœu :

Que le droit soit reconnu aux conseils généraux de procéder à la vérification des pouvoirs des membres qui les composent.

Ont signé : MM. le comte de Civrac. — Vicomte de la Bouillerie. — Gennevraye. — Lechat. — Comte de Colbert. — Léon Mayaud. — Boutrais. — Vicomte d'Armaillé. — Vicomte de Pontgibaud. — Comte de Caqueray.

Ce vœu a été rejeté.

Neuf membres ont proposé ce sixième et dernier vœu :

Que l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII soit abrogé, tout en protégeant par les dispositions d'une loi nouvelle les fonctionnaires publics contre les attaques injustes dont ils pourraient être l'objet.

Ont signé : MM. le comte de Civrac. — Lechat. — Grignon. — Gennevraye. — Vicomte de Pontgibaud. — Comte de Caqueray. — Comte de Colbert. — Léon Mayaud. — Vicomte d'Armaillé.

Ce vœu a été rejeté.

#### LA SANTÉ DE L'EMPEREUR.

Nous empruntons au *Moniteur* du 29 les dé-

tails suivants, dont la précision semble attester l'authenticité :

« Devant le caractère de gravité que l'on donnait hier aux nouvelles relatives à la santé de l'Empereur, nous nous sommes rendu ce matin au palais de Saint-Cloud, où nous avons recueilli, de la bouche même de personnages autorisés, des renseignements qui ne craignent aucune contradiction.

« Pendant la journée de jeudi, l'Empereur a été très-à-battu, il n'a pas pu se lever un instant, et à ses docteurs ordinaires, MM. Nélaton, Fauvel et Corvisart, médecins spécialement attachés à sa maison, le docteur Ricord a dû se joindre.

« Depuis hier, une amélioration sensible s'est manifestée dans l'état de l'auguste malade, il a pu se lever quelques heures et se promener dans sa chambre à coucher.

« Ce matin, le mieux s'était maintenu et accentué davantage, et le souverain s'est levé dès dix heures pour le conseil des ministres.

« Les ministres qui sont allés au palais de Saint-Cloud aujourd'hui sont MM. Duvergier, Bourbeau, le général Le Bœuf, le marquis de Chasseloup-Laubat, Magne et le prince de la Tour d'Auvergne.

« L'Empereur était encore trop faible pour présider le conseil pendant toute sa durée.

« Il s'y est rendu plusieurs fois cependant et a pris part à différentes discussions.

« A l'issue de la réunion, le souverain s'est entretenu tout particulièrement avec le général Le Bœuf, ministre de la guerre.

« Les ministres sont montés en voiture à midi et quart pour rentrer à Paris.

« Nous affirmons de nouveau que la maladie de l'Empereur n'a jamais présenté aucun caractère grave, elle n'a pu être qualifiée que de simple indisposition, et la convalescence ayant commencé, tout porte à croire qu'elle aura disparu complètement dans un très-bref délai.

« Les médecins font deux visites par jour au palais de Saint-Cloud.

« Il n'y a pas eu de consultation aujourd'hui : les docteurs Fauvel, Nélaton et Ricord se sont retirés ce matin après avoir simplement causé quelques minutes avec l'Empereur.

« L'Empereur n'a pas perdu un instant l'appétit ; il a cessé seulement de prendre ses repas aux heures régulières, pour prendre des aliments légers un plus grand nombre de fois dans la journée.

« L'Empereur passe son temps dans sa chambre à coucher, s'occupant de correspondance, ou en compagnie de M. Conti, son chef de cabinet, par lequel il se fait lire les journaux.

« Deux fois par jour, le général Fleury vient lui rendre visite.

« On sait que Napoléon III fume un grand nombre de cigarettes par jour ; le chef de l'Etat avait dû cependant renoncer à l'usage du tabac pour suivre le régime imposé par la science,

mais il a pu ce matin reprendre quelque peu cette habitude.

« L'Empereur s'est promené aujourd'hui dans ses appartements et s'est rendu dans l'allée des Marronniers, dont le sol est de niveau avec le salon des Vernet.

« Tout le matériel de la maison impériale est encore au camp de Châlons où, malgré ce que l'on en avait dit, l'Empereur compte toujours se rendre pour la levée du camp qui aura lieu le 15 septembre prochain.

« Il est tout à fait inexact que le docteur Caudemont, spécialiste, ait été mandé à Saint-Cloud. »

Pour les articles non signés : P. GORET.

#### Nouvelles Diverses.

Le *Journal officiel* de dimanche matin publie les deux notes suivantes :

L'état de santé de l'Empereur continue à s'améliorer. La crise rhumatismale dont il a souffert touche à sa fin.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

— On lit dans la *Décentralisation* :

Avant de quitter Lyon, l'Impératrice a remis à M. le Sénateur, préfet du Rhône, la somme de 20,000 fr. pour être distribuée à diverses œuvres de charité et soulager des infortunes qui ont été signalées à Sa Majesté. De plus, en apprenant l'accident arrivé à Firminy, Sa Majesté a chargé M. Chevreau d'envoyer la somme de 2,000 fr. au préfet de la Loire pour les familles des victimes.

— On commence, dit la *Presse*, à parler d'une convocation du Corps-Législatif pour le 15 ou le 20 septembre. Beaucoup de gens, dans l'entourage de l'Empereur, considèrent comme impossible qu'on retarde plus longtemps la vérification des pouvoirs.

— M. le général Colson, ancien chef du cabinet du maréchal Niel, est appelé à la subdivision militaire de Lille.

— Les amis de M. Gambetta, dit le *Public*, ont toujours des inquiétudes sur sa santé. Quoi qu'on en ait dit, le député de la 1<sup>re</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône continue à souffrir de l'espèce de phthisie laryngée dont il a commencé à ressentir les atteintes après ses discours dans les réunions publiques de Paris et de Marseille. Il était encore si faible ces jours derniers pour se rendre à Vevey, en Suisse, qu'il ne pouvait supporter le chemin de fer que pendant deux ou trois heures par jour.

— Le maréchal Prim, accompagné de sa femme et de ses enfants, est arrivé à Paris le 27 au soir, à dix heures. Il a été reçu à la

gare par l'ambassadeur d'Espagne, M. de Olozaga et tout le personnel de la légation.

Le maréchal Prim, descendu chez sa belle-mère, M<sup>me</sup> d'Agüero, est parti dimanche pour Vichy.

— L'administration a pris, dit-on, la résolution d'interdire dorénavant toutes les exhibitions d'animaux féroces.

— Les Chinois entrent décidément dans la voie du progrès.

On mande de Shanghai que, le 8 juin dernier, a été lancé le premier navire de guerre construit à l'arsenal maritime de Fou-Tchéou, dirigé par deux officiers français distingués, MM. d'Aiquebelle et Gicquel. Ce navire a été construit entièrement par des ouvriers chinois sur les plans d'ingénieurs français, et, quand il sera complètement armé, toutes les pièces — jusqu'aux chronomètres — de ce navire auront été faites en Chine.

Trois ans ont suffi pour l'organisation de ce travail.

— Un correspondant du *Moniteur universel* donne les renseignements que voici sur la situation de l'impératrice Charlotte :

« La santé de l'impératrice Charlotte est aujourd'hui fort bonne ; elle fait de longues excursions aux alentours du domaine de Tervueren.

« Un de mes amis, traversant mercredi la forêt de Soignes, a rencontré l'impératrice près d'Auderghem. Elle allait à pied, accompagnée d'un grand et bel homme à cheveux gris, que mon ami pense être un officier supérieur. Derrière elle marchait une dame avec un monsieur petit, mince, un médecin sans doute. Puis venait un valet de pied.

« La princesse Charlotte portait une robe grise, un petit chapeau noir et un long waterproof de couleur sombre.

« Elle est toujours belle et paraît jouir d'une excellente santé. Elle causait fort tranquillement avec son compagnon de route, se préoccupant visiblement des passants, qu'elle regardait avec une sorte de curiosité fine et bienveillante et auxquels elle semble heureuse de pouvoir rendre un salut.

« A côté des promeneurs, sur le milieu de la chaussée, roulaient à vide, au pas, deux voitures de la cour.

« Les promenades de la princesse sont très-fréquentes, et on la rencontre dans tous les environs de Tervueren. »

— On lit dans l'*Avenir*, de Saint-Nazaire :

Les loups de Montoir sont dépassés. C'est aujourd'hui le revenant de Sem (près Prinçhian) qui fait bruit dans la contrée. Les villageois sont effrayés, et, à les entendre, on se croirait transporté en plein moyen-âge.

Le revenant a la forme d'une énorme bête, tantôt blanche, tantôt noire, tantôt haute, tantôt courte, tantôt longue, de sorte qu'il est

justice à ce digne garçon ! Oui, vous avez dit vrai ! et si, par le temps où nous vivons, il est possible à un simple paysan d'acquiescer une belle renommée, mon Bénédicte trouvera certainement le moyen de prouver qu'il en vaut bien un autre parmi ceux qui ont de l'esprit et du cœur.

— Moi, je lui souhaite toutes les prospérités ! dit Blanche avec élan.

— Hein ! comme on le vante et comme on l'aime ! murmura Coquelicot à l'oreille de Muguette. Après ça, comment veux-tu que la mère ne songe pas à vous marier ?

— Elle y songe, c'est clair.

— Mais que m'importe, puisque je suis déjà résigné !

— Alors je me résignerai aussi ! soupira Muguette en serrant d'un air piteux la main de Coquelicot.

L'orage venait d'éclater. La pluie tombait à torrents, les éclairs incendiaient la campagne, le tonnerre bondissait avec fracas dans l'épaisseur des nuées. L'intérieur de la ferme n'était plus éclairé que par les flammes sans cesse renaissantes du fluide électrique. En ce moment, le père Cazeaux, M. Mathieu et Bénédicte pénétrèrent dans la salle. Stupéfaits et charmés, ils s'arrêtèrent sur le seuil en voyant Mlle de Flavigny remplir une assiette de soupe aux choux, qu'elle se mit à manger sans façon

comme si elle n'eût été qu'une humble fille des champs. Lorsqu'elle eut fini :

— Cela m'a paru succulent et je me sens toute reconfortée, dit-elle. Si le temps était beau, je regagnerais aisément à pied le château d'Apremont. Vous me serviriez de guide, n'est-ce pas, mon bon Bénédicte ?

— Je serai toujours prêt à vous obéir, répondit le père ému et s'inclinant avec gravité.

Une rapide succession d'éclairs vint illuminer jusqu'en ses plus petits recoins la pièce où Blanche était assise. Par un mouvement instinctif, pour préserver sa vue contre les atteintes de l'irradiation, la jeune fille détourna la tête ; au même instant, elle poussa un cri.

— Qui est là ? dit-elle avec une sorte d'effroi. Sa main désignait dans la salle un angle redevenu obscur.

Bénédicte fit un bond. Il saisit dans l'ombre une masse qu'il porta jusqu'aux pieds de Mlle de Flavigny. Elle reconnut le hideux vagabond qui l'avait abordée sur la lisière du bois.

— En vérité, reprit-elle remise de sa frayeur, je m'étais imaginé que c'était le diable en personne. Mais non, c'est tout au plus un de ses meilleurs amis.

Puis elle se mit à rire de la grimace effarée que faisait Roch Duhoux sous la puissante étreinte du père qui le tenait accroupi dans l'immobilité.

— Laissez ce misérable, ajouta-t-elle bientôt avec dégoût. Il ne mérite vraiment pas que vous le touchiez, mon brave Bénédicte.

Bénédicte lâcha prise, et Duhoux se leva. Il était visiblement troublé.

— Il paraît que vous ne m'avez point oublié, ma bonne demoiselle, balbutia-t-il. Ni moi non plus, et je vous suis bien reconnaissant du petit écu que vous m'avez donné. N'allez pas croire, juste Dieu ! que j'avais de méchantes intentions ! Vous me chagrineriez au dernier point. C'est que je suis un honnête homme, moi, voyez-vous !

Par une bizarre coïncidence, au moment même où il parlait ainsi, la foudre déchira l'air avec un effroyable retentissement. Alors M. Mathieu se dressa devant Roch Duhoux, et fixant sur lui ses yeux graves et pénétrants :

— Tu n'as pas de chance, lui dit-il, le ciel proteste. Et je proteste, moi aussi.

— Vous ? qui êtes-vous ? Je ne vous connais pas.

— Je te connais, moi, quoique je te voie pour la première fois. Cela tient à ce que je suis un peu sorcier.

— Ah ! ah ! ah ! ricana Duhoux. Est-ce que je crois aux sorciers ! Allons donc ! des bêtises ! Contez, mon vieux, contez vos calembredaines aux nigauds du pays.

— Ecoute-moi d'abord, j'ai un conseil à te donner. Et le solitaire de la Gorge-aux-Loups appuyait un regard tenace et étrangement scrutateur sur le visage contracté de l'assassin de Sylvia.

La mère Cazeaux venait d'allumer deux chandelles de résine qui projetaient dans la salle une lueur indécise, rendue lugubre par le contraste éblouissant des éclairs.

Il y avait de l'émotion dans les esprits. M. Mathieu seul était calme et pensif.

— As-tu déjà visité les galères ? demanda-t-il brusquement à son interlocuteur.

Duhoux frissonna.

— Moi ! dit-il comme suffoqué. Moi ! bonté céleste ! pour qui me prenez-vous ? Est-ce que j'ai jamais vu ça ! Oh ! c'est affreux de supposer...

— Je ne suppose rien. Je te demande simplement si tu as déjà eu l'occasion d'aller à Brest ou à Toulon et de te promener dans un baigne ?

— Jolie promenade, tudies ! Merci ! je n'en suis guère tenté.

— Soit. Retiens bien ce que je vais te dire, et mets-le à profit.

— Voyons, parlez !

Une anxiété visible agitait Roch Duhoux ; ses traits s'étaient couverts d'une livide pâleur.

— La physionomie dénonce presque toujours l'âme,

assez difficile de savoir à quoi s'en tenir. Pourvu que cela continue, ce sera un pendant à la célèbre bête du Gévaudan, dont les exploits ont été racontés par plusieurs écrivains.

Plus de 60 personnes l'ont vue, mais la nuit toujours et avec des yeux prévenus. Cependant, un de ces derniers jours, dix forts garçons, aussi incrédules que fanfarons, ont voulu essayer de découvrir la vérité.

Les voilà, comme le sire de Framboisy partis en guerre, non plus hardis, mais trablants comme la feuille agitée par le vent; ils ont bien aperçu la bête, le moins poltron a même couru après sans pouvoir la rejoindre, et malgré cela il raconte que s'il a vu, il ne croit pas. Comme le disciple Thomas, il lui faudrait sans doute toucher pour être convaincu.

Pourtant, dit l'un, les animaux de X... sont tous morts depuis quinze jours dans son écurie. — La mère Morthon ne peut réussir à faire son beurre depuis les visites de cette mauvaise bête.

Les braves gens concluent que ce revenant n'est autre chose qu'un certain quidam qui aurait fait de mauvaises affaires, et qui, aujourd'hui qu'il est mort, viendrait par vengeance, ou par punition, comme l'on voudra, continuer ses déprédations.

Et dire que nous passons pour le peuple le plus sceptique de la terre!

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

SESSION DE 1869.

(Suite.)

#### CHAPITRE 2.

Projets concernant les mesures à prendre pour atténuer les dommages des inondations.

##### Travaux en cours d'exécution.

Les travaux complémentaires de la défense de Saumur contre les inondations consistent dans l'exhaussement et la consolidation de la levée du Chardonnet au moyen d'un revêtement maçonné du côté du fleuve, dans la suppression des portes marinières Mulot et Morin-Ruelle, sous le quai, en aval du pont Cessard, et la substitution à ces passages d'accès à la Loire par dessus le quai, enfin dans la protection, par des plantations, du talus de la levée du Thouet, susceptible d'être dégradé par les vagues durant les hautes eaux. L'ensemble de la dépense évalué à 166,500 fr. est réduit à 150,471 fr. 70 c. par suite du rabais de l'adjudication; la ville de Saumur contribue pour 1/8 dans la dépense.

Les crédits antérieurs à 1869 ont été de..... 70,464 fr. 20 c.

Celui de 1869 est de..... 72,000 »

Les travaux seront terminés dans cette campagne. Des mesures semblables ont été prises sur

d'autres points afin d'assurer une retraite facile à la population de Saumur et à l'École de cavalerie, en même temps que pour défendre le quartier du Pont-Fouchard et la route 158 aux abords de Distré contre le refoulement des eaux de la Loire dans la vallée du Thouet, lorsque la Loire atteint 6<sup>m</sup> à l'échelle du pont Cessard. — M. le ministre des travaux publics a autorisé la construction d'une digue de défense sur ces deux points.

Les améliorations complémentaires comportent une dépense totale évaluée à 95,000 fr. »

Les propriétaires intéressés sont appelés à contribuer dans la proportion de 1/8 à celle de 64,000 fr. qu'exigera l'établissement de la digue de défense de la traverse du Pont-Fouchard.

Un premier crédit de 4,500 fr. a été accordé pour l'exercice 1869; mais des difficultés inattendues retardent l'exécution des travaux: l'Entrepreneur a demandé la résiliation de son marché, et les propriétaires des terrains à occuper refusent de traiter à l'amiable. Des mesures sont prises pour surmonter ces difficultés. Toutefois, il est à craindre qu'on ne puisse épuiser, cette année, le crédit ouvert.

Les travaux d'exhaussement de la route 158 à la sortie de Distré sont en ce moment en pleine activité et déjà assez avancés pour que leur achèvement soit assuré cette année. Une nouvelle allocation de 711 fr. 41 c. sera nécessaire en 1870, pour solder les travaux.

L'exhaussement de la levée du pont suspendu de St-Florent est terminé, et la circulation y est complètement rétablie depuis le mois de septembre 1868. Un crédit de 6,000 fr., ouvert pour 1869, laissera disponible, pour travaux complémentaires, une somme de 1,825 fr. 22.

##### Projets approuvés.

Sur la route n° 152 de nouveaux travaux de consolidation aux endroits faibles du Chapeau et de St-Clément, ont été autorisés par une décision ministérielle en date du 15 avril 1859, mais les crédits nécessaires, soit 25,000 f., n'ont pas été ouverts. — Le conseil voudra bien appuyer la demande.

Sur la même route 152, d'autres grandes améliorations sont urgentes pour garantir le val de l'Authion des désastres d'une nouvelle inondation.

L'administration supérieure a les projets en main, et peut maintenant en ordonner l'exécution.

Sur la route 147, un projet très-important, en raison de l'intérêt public qui s'y rattache, a été approuvé par décision ministérielle du 2 février 1869. Ce projet consiste dans l'exhaussement de la traverse de Montsoreau qui est fréquemment inondée. La dépense est de 24,000 fr.; on n'attend que l'ouverture d'un crédit pour adjuger les travaux.

### Portes Morin-Ruelle.

Vous apprendrez avec satisfaction, Messieurs, que l'affaire de la suppression des deux passages voûtés sous le quai Saint-Nicolas, à Saumur, va recevoir une solution prochaine.

Les propriétaires de ces passages ayant refusé les offres amiables d'indemnité que leur a faites l'administration, la section des travaux publics et des beaux-arts, au conseil d'Etat, délibérant sur un projet de décret ayant pour objet de déclarer d'utilité publique la suppression des dits passages, a fait observer que si par un arrêté préfectoral du 17 mai 1843 les sieurs Cousineau-Huard et Morin-Ruelle ont été autorisés à établir à leurs frais deux passages voûtés sous le quai Saint-Nicolas à Saumur, il n'est pas admissible et il ne résulte pas des pièces du dossier que l'administration, en leur accordant l'autorisation d'établir des constructions sur un terrain faisant partie du domaine public, ait pu et voulu leur conférer sur ce terrain aucun droit de propriété ou de servitude. La section a ajouté que dans cette situation l'administration peut ordonner la suppression des deux passages précités sans recourir à la voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, sauf aux propriétaires à faire valoir, s'il y a lieu, leurs droits devant l'autorité contentieuse administrative, seule compétente pour apprécier les dommages en matière de travaux publics. La section a émis en conséquence l'avis qu'il n'y avait pas lieu de donner suite au projet de décret préparé par le ministre des travaux publics.

Il résulte de cet avis que la suppression des deux passages voûtés établis sous le quai Saint-Nicolas peut être prononcée directement par M. le Préfet, et exécuté immédiatement, l'indemnité qui pourrait être due aux propriétaires devant être réglée ultérieurement par le conseil de préfecture.

En conséquence de cette décision, ordre a été donné aux propriétaires de faire fermer ces passages voûtés, sauf règlement ultérieur par le conseil de préfecture de l'indemnité due à qui de droit.

Tous les projets mentionnés ci-dessus répondent aux vœux du conseil d'arrondissement et du conseil général, en ce qui concerne la défense de la ville de Saumur et du val de l'Authion.

(La suite à un prochain numéro.)

Dans sa séance de samedi dernier, le Conseil général du département de Maine-et-Loire a autorisé le Préfet à traiter pour la concession du chemin de fer de Poitiers à Saumur avec la Compagnie formée à Poitiers pour la construction de ce chemin.

Ce vote complète celui du Conseil général de la Vienne et assure la prompte exécution de la ligne.

### Tribunal de commerce de Saumur.

Les audiences de vacation du tribunal de commerce sont fixées comme suit :

10 septembre, 24 septembre,  
8 octobre, et 22 octobre.

La première audience après vacation est fixée au lundi 8 novembre.

### GRANDES FÊTES DE SAINT-FLORENT

Le dimanche 5 septembre.

A une heure de l'après-midi, salve d'artillerie annonçant l'ouverture de la fête.

A 2 heures, mât de cocagne.

A 3 heures, courses en sacs.

Les amateurs qui désireront concourir au mât de cocagne et aux courses en sacs devront se faire inscrire à la Mairie de Saint-Florent, avant samedi soir 4 septembre.

A 5 heures, ascension d'un ballon.

A 8 heures, brillantes illuminations, lanternes vénitienes de toutes couleurs.

A 9 heures, grand feu d'artifice et flammes de Bengale.

A 10 heures, feux de Bengale de toutes couleurs et salve d'artillerie annonçant la clôture de la fête.

L'assemblée aura lieu sur la nouvelle route de Saint-Florent, où les marchands étalagistes pourront se ranger sur le trottoir du côté de la rivière.

En cas de mauvais temps, l'assemblée sera remise au dimanche suivant.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

On lit dans le Journal officiel :

L'état de la santé de l'Empereur est de plus en plus satisfaisant.

L'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés le 29 août à neuf heures en rade d'Ajaccio.

La rade était couverte d'embarcations venues pour les acclamer.

La bourse de Paris est encore très-agitée et les cours des fonds publics de certaines valeurs ont été l'objet de fortes oscillations.

Les causes de cette nouvelle baisse ne se rattachent pas aux motifs de baisse de la semaine dernière; elles tiennent aujourd'hui à d'assez mauvaises nouvelles financières arrivées de Vienne. Il y aurait, à Vienne, d'assez graves embarras qui, au moment de notre propre liquidation, sont de nature à créer ici des difficultés, car il ne faut pas oublier que Paris est encore très-engagé.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

reprit solennellement celui qu'on nommait le sorcier. La tienne révèle à mes yeux les instincts les plus pervers, les sentiments les plus dépravés. Prends garde, malheureux! Veille attentivement sur toi-même. Tâche de te vaincre et de te dompter, s'il en est temps encore. Sinon, j'ose te prédire que tu iras au bague ou que tu seras pendu!

— Cela ne m'étonnerait pas du tout, répartit Blanche, à la fois ironique et sérieuse. Honnête homme, réfléchissez à cette prédiction du sorcier.

Le père Cazeaux s'approcha du vagabond, il lui toucha l'épaule droite. Celui-ci tressaillit et se recula avec une bizarre vivacité.

— Le temps est trop affreux, lui dit le fermier, pour que je vous renvoie ce soir. Mais demain, au point du jour, vous quitterez la ferme, entendez-vous?

— J'entends, répondit Duhoux, la lèvre crispée, le regard haineux.

— Je vous engage même à vous éloigner de nos environs.

— Oh! ça, c'est impossible. J'ai affaire dans ce pays-ci.

— Tant pis! dit Bénédicte.

Roch Duhoux eut l'aplomb de regarder le père Cazeaux en face, et répliqua lentement :

— Qui sait! Bientôt, peut-être, vous direz tant

mieux!

A ces mots, il retourna s'accroupir dans l'angle obscur d'où le père l'avait si aisément enlevé.

Quelques minutes après, un roulement soudain, qui n'était pas celui du tonnerre, se fit entendre au dehors, accompagné d'un piétinement de chevaux. Un carrosse, suivi de quatre cavaliers, entra dans la cour de la Bernardière, se dirigeait vers la porte de la salle basse et s'y arrêtait.

### VII.

Trois personnes descendirent du carrosse : c'étaient la marquise douairière d'Apremont, le comte et la comtesse de Flavigny. En même temps, deux gentilshommes mirent pied à terre, après avoir jeté à deux laquais la bride de leurs montures. Lorsqu'ils se furent débarrassés du vaste manteau qui les enveloppait, Blanche reconnut Raoul et Gaëtan.

Il fallut toute la joie qu'elle ressentit à voir ceux qu'elle aimait pour contre-balancer l'impression violemment désagréable que lui fit éprouver la présence du marquis. Celui-ci devina l'effet qu'il venait de produire sur Mlle de Flavigny. Il eut d'abord un peu d'inquiétude, mais il se rassura bientôt.

— Peuh! murmura-t-il, elle n'osera pas m'accuser.

La jeune fille s'élança dans les bras de la comtesse, puis elle embrassa le comte et serra la main de Raoul, en s'efforçant de dissiper, par une sorte de gaieté souriante, l'anxieuse émotion qui se peignait sur ces visages chéris. Cette première effusion calmée, elle se tourna vers la marquise, à laquelle elle offrit son front à baiser, tandis qu'elle s'excusait avec grâce pour le trouble et le dérangement qu'elle avait causés.

— Mon cheval a fait un écart, reprit-elle, et j'ai eu la maladresse de tomber. Ma chute m'a étourdi, mais l'accident n'avait rien de sérieux.

— Je croyais mon fils près de vous? dit la douairière d'Apremont.

— Non... non, ma mère... pas précisément, répondit Gaëtan d'un ton délibéré. Je m'étais séparé de Mlle de Flavigny, dans la crainte de lui sembler importun.

— Fourbe! murmura une voix mystérieuse qui impressionna l'auditoire.

— Qui vient de s'exprimer de la sorte? demanda la marquise stupéfaite.

Il y eut un silence d'une minute. Ce silence devenait embarrassant. Blanche le rompit.

— En effet, dit-elle avec froideur, M. le marquis Gaëtan n'était plus à mes côtés. J'étais seule. Toute vive et toute gaie que je sois, il est des heures où je me plais dans l'isolement.

— L'isolement a ses dangers, reprit la marquise, et vous en avez fait l'expérience. Si mon fils vous eût accompagnée, il ne vous serait sans doute rien arrivé de fâcheux.

Mlle de Flavigny ne répliqua pas, mais sa physionomie eut une expression de dédain.

— Elle se tait! murmura de nouveau Gaëtan avec une impudente fatuité. Décidément, elle est moins offensée que je ne le supposais.

— Qui donc, chère Blanche, est venu à ton aide? demanda la comtesse.

— C'est Bénédicte, ma tante, et c'est par lui que j'ai pu vous faire prévenir de ce qui m'est arrivé.

— Parbleu! dit le comte de Flavigny, voilà un jeune homme que j'aurai grand plaisir à revoir.

— Est-ce qu'il est ici? s'empressa d'ajouter la douairière d'Apremont. Le courage héroïque qu'il a déployé hier est vraiment digne de nos éloges, et nous avons hâte de le complimenter.

— Le voici, le cher enfant! s'écria la mère Cazeaux en montrant le père qui s'était mis à l'écart.

— Avancez, Bénédicte, reprit la marquise avec sa hautaine bonté.

(La suite au prochain numéro.)

SOMMAIRE DU TEXTE ET DES GRAVURES CONTENUS dans le numéro de l'ILLUSTRATION de cette semaine (28 août 1869).

Texte : Le maréchal Niel. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evénements d'Espagne; correspondance. — Le câble transatlantique français: pose de la ligne reliant l'île de Saint-Pierre au continent américain. — Voyages excentriques: un drame au fond de l'Océan, par M. Richard Cortambert (suite). — Inauguration de la statue de Masséna à Nice. — Correspondance de Roumanie: le camp de Furceni. — Histoires vraies: Ch. V.,

par M. Xavier Eyma. — Découverte de 42 nouveaux tableaux de Goya (fin). — L'isthme de Suez: itinéraire pittoresque (suite). Revue des affaires financières. — La Grenouillère.

Gravures: Funérailles du maréchal Niel: sortie de l'hôtel du ministère de la guerre; passage du cortège sur l'esplanade des Invalides. — Madrid: prisonniers carlistes repris par le peuple au passage de la chaîne sur la place du Marché aux Poulets. — Bucharest: le prince Charles de Roumanie pose les fondements d'une chapelle au camp de Furceni. — Uniformes militaires roumains. — Le canal de Suez (6 gravures). Environs de Paris: la Grenouillère, à Bougival. — Rébus.

**Marché de Saumur du 28 août.**

Froment (l'h.) 77 k.	20 75	Huile de noix	50 k.	55	—
2 <sup>e</sup> qualité.	74	— chenevis	50	40	—
Seigle . . . . .	75	— delin.	50	44	—
Orge . . . . .	65	Graine trèfle	50	—	—
Avoine . . . . .	50	— luzerne	50	—	—
Fèves . . . . .	75	Foin (charr.)	780	75	—
Pois blancs.	80	— Luzerne	—	780	65
— rouges.	80	— Paille	—	780	45
Graine delin.	70	— Amandes	—	50	—
Colza . . . . .	65	— cassées	50	—	—
Chenevis . . . . .	50	— Cire jaune.	50	170	—

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

Ordin., envir. de Saumur 1868.	1 <sup>re</sup> id.	50 à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868.	1 <sup>re</sup> id.	48 à 53
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868.	1 <sup>re</sup> id.	42 à 48
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1868.		32 à 40
ROUGES (2 hect. 20).		
Souzay et environs 1868.		90 à 100
Champigny, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 200
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1868.		» à »
Varrains, 1868.		90 à 100
Bourgueil, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigny 1868.		95 à 105
Chinon, 1868.	1 <sup>re</sup> id.	80 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

**L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.**

Etude de M<sup>e</sup> SATURNIN POULET, avoué-licencié, Grand'Rue, n° 10, à Saumur.

**Séparation de corps.**

Par jugement contradictoire du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 19 août 1869.

M<sup>me</sup> Sophie Hersan, sans profession, épouse du sieur Louis Fresneau, ci-devant épicière à Saumur, a été déclarée séparée de corps d'avec ledit sieur son mari.

Pour extrait certifié conforme, par le soussigné, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur et de la dame Fresneau.

Saumur, le 28 août 1869. (353) POULET.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur.

D'un jugement contradictoire rendu le 26 août 1869, par le tribunal civil de première instance de Saumur,

Au profit: De la dame Anastasie Guillemet, épouse du sieur Joseph Bidet, cultivateur, demeurant à la Loge, commune de Vihiers, ayant M<sup>e</sup> Bodin pour avoué constitué;

Contre: Ledit sieur Joseph Bidet; Il résulte: Que cette dame a été séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Bidet, son mari.

Certifié conforme par l'avoué soussigné. A Saumur, le 28 août 1869. (354) Signé: R. BODIN.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur.

D'un jugement par défaut, rendu le 12 août 1869, par le tribunal civil de première instance de Saumur,

Au profit de la dame Augustine Brault, épouse du sieur André Pinot, cordonnier, demeurant à Doué, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau spécial de Saumur, en date du 10 mars 1869; ladite dame ayant M<sup>e</sup> Bodin pour avoué;

Contre ledit sieur André Pinot; Il résulte que cette dame a été séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur André Pinot, son mari.

Saumur, le 14 août 1869. (355) R. BODIN.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**

**UNE MAISON**

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

**A CÉDER DE SUITE,**

pour cause de santé,

Une étude de notaire de 2<sup>me</sup> classe, à deux heures de Nantes, d'un produit moyen de 20.000 fr. par an. S'adresser à M. AUBRY, 14, rue Royale, Nantes. (352)

**A CÉDER Présentement,**

UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER Pour Noël 1870**

GRANDE ET BELLE MAISON, TRÈS-PROPRE AU COMMERCE, Avec ou sans écurie et remise, située rue du Marché-Noir. Cette maison est occupée par MM. Pasquier, pharmacien, et Rivaud. S'adresser à M. RIVAUD, aux Bains, à Saumur. (284)

**A LOUER PRÉSENTEMENT,**

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Pos. S'adresser à M. GIRARD père.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**PLUS DE HERNIES**  
Guérison radicale  
Plus de Bandages ni Pessaires  
Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

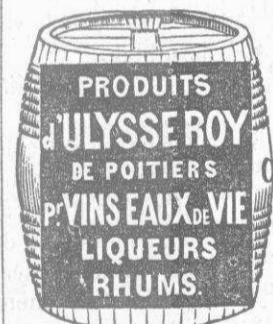
Une maison de commerce demande un homme d'une trentaine d'années et un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

**ART DENTAIRE.**

Le docteur **Belmont**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)



**RELIANT**, dentiste, qui de Lamoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

**DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES**  
15, rue Saint-Jean, à Saumur.

M<sup>me</sup> NORMANDINE, pharmacien, eu égard à la consommation toujours croissante des Eaux minérales naturelles, vient d'établir un dépôt en face de chez lui, où l'on trouvera les Eaux les plus usitées. (356)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867  
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

**L'ANGLETERRE**

ET

**LA CHRÉTIENTÉ,**

PAR

M<sup>sr</sup> MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers, Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie POUSSIELGUE frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 AOUT.			BOURSE DU 30 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	72 15	» 35	» 0	72 00	» 0	» 15
4 1/2 pour cent 1852.	104 50	» 0	» 30	104 70	» 20	» 0
Obligations du Trésor.	490	» 0	» 0	490	» 0	» 0
Banque de France.	2875	» 0	» 0	2875	» 0	» 0
Crédit Foncier (estamp.).	1725	15	» 0	1720	» 0	5
Crédit Foncier colonial.	415	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0
Crédit Agricole.	630	» 0	10	638 75	8 75	» 0
Crédit industriel.	660	» 0	2 50	658 75	» 0	1 25
Crédit Mobilier (estamp.).	210	» 0	15	222 50	12 50	» 0
Comptoir d'esc. de Paris.	685	» 0	5	693 75	8 75	» 0
Orléans (estampillé).	955	» 0	2 50	958 75	3 75	» 0
Orléans, nouveau.	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0
Nord (actions anciennes).	1100	» 10	» 0	1095	» 0	5
Est.	595	» 0	2 50	593 75	» 0	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	982 50	2 50	» 0	985	2 50	» 0
Lyon nouveau.	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0
Midi.	615	» 1 25	» 0	617 50	2 50	» 0
Ouest.	605	» 0	2 50	605	» 0	» 0
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz.	1635	» 0	» 0	1630	» 0	5
Canal de Suez.	513 75	3 75	» 0	517 50	3 75	» 0
Transatlantiques.	277 50	» 0	» 0	280	2 50	» 0
Emprunt italien 5 0/0.	55 20	» 45	» 0	54 75	» 0	45
Autrichiens.	87 50	7 50	» 0	810	» 0	7 50
Sud-Autrich.-Lombards.	547 50	2 50	» 0	535	» 0	12 50
Victor-Emmanuel.	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0
Romains.	50	» 0	2 50	50	» 0	» 0
Crédit Mobilier Espagnol.	287 50	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0
Saragosse.	» 0	» 0	» 0	68 50	» 0	» 0
Séville-Xérès-Séville.	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0
Nord-Espagne.	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0	» 0
Compagnie immobilière.	90	» 0	» 0	92 50	2 50	» 0

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord.	341	» 0	» 0	341	» 0	» 0
Orléans.	332	» 0	» 0	332 25	» 0	» 0
Paris-Lyon-Méditerranée.	328	» 0	» 0	328 50	» 0	» 0
Ouest.	330 50	» 0	» 0	331 50	» 0	» 0
Midi.	326 50	» 0	» 0	328 50	» 0	» 0
Est.	333	» 0	» 0	333	» 0	» 0

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le